

Conseil de SIVOS

16 décembre 2022 à 18h30

Présents :

Messieurs BOIZUMAULT, GANTHY, PERTUS, TEXIER.

Absents :

Madame Chenu, Monsieur COVELA-RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Monsieur GANTHY

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 09-09-2022
2. Décision modificative n°1
3. Délibération : Protection sociales des agents – Participation du SIVOS
4. Questions diverses.

Après vérification du quorum, Monsieur le Président déclare la séance ouverte. Il fait appel à un conseiller syndical pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Philippe GANTHY est nommé secrétaire de séance.

Ouverture de séance :

1. Approbation du PV du 09-09-2022

Vote : tous pour

2. Décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6065 (011) : Livres,disques,cassettes(bibli	-331,98		
6531 (65) : Indemnités	331,98		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Vote : Tous pour

3. Délibération : Protection sociales des agents – Participation du SIVOS

Considérant le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement,

Monsieur le Président indique aux membres du conseil syndical qu'il convient d'actualiser la délibération concernant la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents.

A compter du 1^{er} janvier 2023, Monsieur le Président propose de valider les montants de la participation indiqués ci-après :

Participation « Santé »	15 euros
Participation « Prévoyance »	9 euros

Vote : Tous pour

4. Questions diverses :

Monsieur TEXIER propose de compléter le dossier « contrat de proximité » demandé avant le 31 décembre par la CDC.

M. GANTHY propose de modifier le contrat du téléphone de la classe maternelle actuellement à 38,38 €TTC par mois + prix des communications vers les lignes mobiles, par un contrat proposé et négocié par SOLURIS à 3,80€ par mois avec appels vers les lignes fixes et mobiles en illimités.

Fin de séance à 19h20